

Edit'Eau

Le mot du président

La fin de l'année avance à grand pas et le renouvellement des cadres de nos 68 AAPPMA se termine. En Mars, ce sera autour du Conseil d'Administration des Fédérations et pour finir en Juin celui de la FNPF, ainsi la boucle sera bouclée pour les 5 prochaines années.

Le bilan de l'année 2021 avec la pandémie et ses conséquences est malgré tout pas si mauvais que ça. La vente de cartes est en hausse, surtout les cartes adultes ainsi que celles des jeunes pêcheurs, ce qui redonne l'espoir et redynamise nos structures.

Les animations envers les jeunes avec nos APN et les escapades sportives se sont bien déroulées, la multiplication des contrôles de garderie grâce à la création de 2 brigades de contrôles à la Fédération ont permis d'obtenir de bons résultats. Les travaux d'entretien, de renaturation, d'arasement et de continuité piscicole ainsi que de nouveaux partenariats démontrent que le monde de la pêche est resté tonique jusqu'au bout et que « le carnet de commande » pour la suite est déjà bien garni.

C'est sur cette note d'optimisme que je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous dès l'année prochaine pour continuer l'aventure !

Hervé BONZI
Président de la Fédération de
pêche de l'Isère



Quoi de neuf dans ma fédé

Malgré la Pandémie. Petit focus sur les animations qui ont eu lieu en 2021

La saison 2021 est arrivée à terme... L'occasion d'effectuer le bilan et de programmer d'ores et déjà la saison de 2022. L'année a commencé avec les animations en école primaire où pas moins de 200 élèves ont rencontré nos animateurs afin d'en apprendre plus sur l'eau, et les milieux aquatiques. Certaines classes ont même découvert les poissons d'eau douce par la pratique de la pêche ! Au programme : découverte du cycle de l'eau naturel et domestique, découverte des milieux aquatiques par la pêche des petites bêtes à l'époussette et découverte des poissons d'eau douce !



Photos école des platanes classe de CM1 ©FDAAPPMA 38

Quoi de neuf dans ma fédé (suite...)

Malgré la Pandémie. Petit focus sur les animations qui ont eu lieu en 2021 (suite)

Les Ateliers Pêche Nature (APN) ont lancé leur saison avec l'aide de nos animateurs qui se sont rendus sur place pour aider au lancement de la saison. Ces APN, dirigés par les bénévoles des AAPPMA, permettent de former des jeunes à la pratique de la pêche qui seront peut-être nos pêcheurs de demain et pourquoi pas former aussi de futurs bénévoles de la pêche ?

De nouvelles animations ont vu le jour en 2021. Il s'agissait des « thématiques », sur **7 demi-journées** et sur des techniques différentes aux 4 coins du département afin de proposer aux non-pêcheurs de découvrir ce loisir, de se perfectionner pour d'autres ou de découvrir une nouvelle technique au côté d'un professionnel.



Ce fut un véritable succès, pour nos animateurs qui travaillent désormais sur la programmation 2022 avec plus de journées ! Les APN ainsi que les journées thématiques sont soutenues financièrement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pendant l'été et les vacances scolaires, les centres de vacances sollicitent les animateurs pour des animations de découverte de la pêche, ainsi, environ 300 jeunes ont

pu pêcher pour la première fois leur premier poisson ! Le Département de l'Isère, par le biais des **escapades sportives**, sollicite également nos animateurs dans le cadre de journées découvertes.



Pour la saison 2021, ce sont en tout plus de **500 personnes** qui ont découvert les milieux aquatiques et leurs habitants !

avec le soutien de  **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

La fédération de pêche vous informe

La garderie en Isère

Cette année en Isère 3 400 contrôles ont été effectués jusqu'à mi-novembre uniquement sur l'application destinée aux agents en charge du contrôle : VIGIPÊCHE.

Ces contrôles ont été réalisés en grande partie par les 140 gardes pêches particuliers bénévoles des AAPPMA.

Le reste des contrôles a été effectué par les inspecteurs de l'environnement de l'Office Français de la Biodiversité, par les gardes des réserves naturelles et par les éco-gardes du Département et par les 2 brigades de la FD 38 (4 salariés de la fédération commissionnés pour contrôler sur l'ensemble du Département).

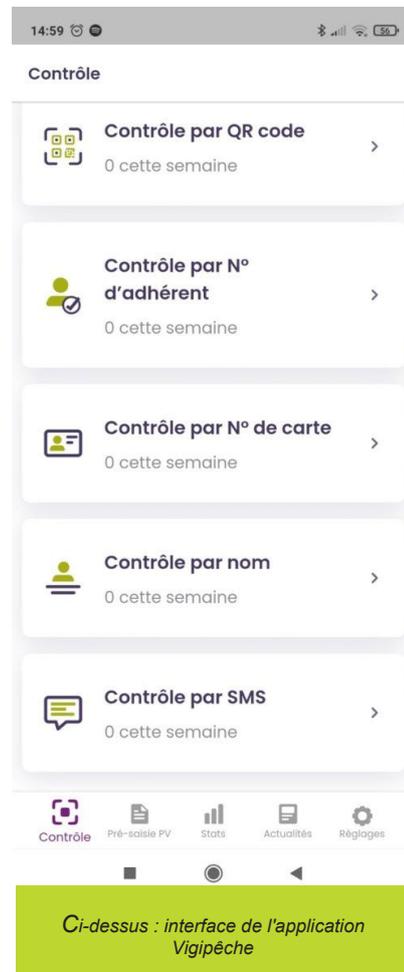
A ce jour 34 procès-verbaux ont été dressés. Une grande partie pour défaut de carte mais aussi plus épisodiquement pour pêche de nuit ou encore non-respect du quota de salmonidés par exemple.

Environ 50% de ces contraventions ont été payées dès la transaction amiable proposée par la Fédération.

Le reste des PV ont été transmis à l'Officier du Ministère Public afin d'être poursuivis.

La Fédération de Pêche de l'Isère a repris le cycle des formations des nouveaux gardes, un temps suspendu du fait du Covid. Deux sessions ont ainsi été mises en place en 2021.

Enfin, 4 réunions de garderie permettant des échanges entre gardes, des retours d'expériences ou des remises à niveau, viendront clôturer l'année.



Ci-dessus : interface de l'application Vigipêche

La fédération de pêche vous informe

Le contentieux relatif aux milieux aquatiques

L'article 30 des statuts des Fédérations de Pêche mentionne :

« (...) la fédération peut se constituer partie civile ou engager des instances devant les tribunaux de l'ordre judiciaire ou administratif conformément aux articles L. 142-1 et L. 142-2 du code de l'environnement. »

De ce fait, régulièrement la Fédération de Pêche de l'Isère se constitue partie civile pour défendre les intérêts des pêcheurs : pollution, non-respect de débit réservé, travaux illégaux, création de microcentrale....

Ces derniers mois, plusieurs dossiers ont nécessité une implication de notre part :

- **Etoile du Vercors** : Cette pollution sur le site de la filiale de Lactalis sur la commune de Saint Just de Claix est normalement terminée. Après un important combat judiciaire et administratif, la laiterie a enfin pu construire sa station d'épuration pour traiter tous les déchets qui ont pendant des décennies pollué l'Isère.

- **Lafleur** : Cette société a été reconnue coupable en première instance ainsi qu'en appel de nombreuses infractions (contraventions et délits) du code de l'environnement. Parmi les griefs ont été relevés des délits relatifs à la pollution des eaux. En effet cette entreprise a fait des apports de matériaux dans l'étang Manon. La Fédération de Pêche a été reçue en qualité de partie civile ainsi que des collectivités et autres associations environnementales et a obtenu des dommages et intérêts. Cependant un pourvoi en cassation est susceptible d'intervenir. Parallèlement à cela une expertise judiciaire est menée afin de connaître la teneur exacte de la pollution.

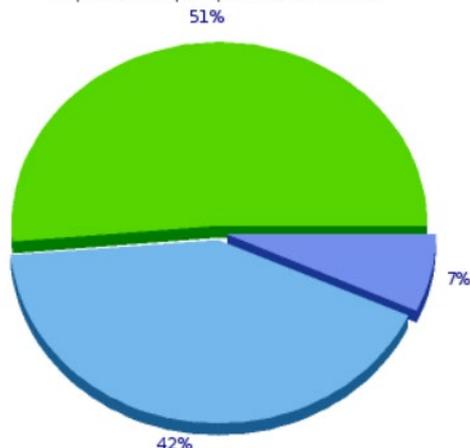
- **Pollution de la Fure** : En novembre 2020, la société Fregata Hygiène, basée à Charavines, déversait dans la Fure plusieurs centaines de litres d'une résine hautement toxiques. Le résultat observé a été une très grosse mortalité sur 5 km de rivière. L'AAPPMA ainsi que la Fédération ont porté plainte en gendarmerie et vont se constituer partie civile dans ce dossier qui sera probablement audienté en 2022.

- **Petrequin** : Il s'agit de la microcentrale de Combe Noire sur la rivière Ebron sur laquelle l'exploitant ne respectait pas le débit réservé du fait que le dispositif ne permettait pas d'assurer en tout temps le maintien du débit minimal du cours d'eau. La Fédération a obtenu gain de cause en obtenant 1 500€ de dommages et intérêts et 1 000€ pour les frais de justice. De plus, l'exploitant a été condamné à une amende et s'est vu ôter l'autorisation d'exploiter l'ouvrage pendant 2 ans.

- **Valjouffrey** : Il s'agit d'un dossier administratif de très longue durée. La Fédération et son AAPPMA agréée de Valbonnais luttent depuis plusieurs années contre l'implantation d'une microcentrale sur la Bonne à Valjouffrey. Le dossier est actuellement à l'étude pour un éventuel pourvoi devant le Conseil d'Etat. Ce type de litige risque de ne pas être le dernier du fait du fleurissement de projets de centrales hydroélectriques dans notre Département.

Point sur les cartes de pêche 2021

Répartition par points de vente



La saison de pêche 2021 s'achève et le résultat est plutôt positif.

Après une saison marquée par le covid, les pêcheurs sont retournés au bord de l'eau. Les chiffres sont là pour le prouver. Au 26 novembre 30 800 cartes ont été vendues, dont près de 15 650 cartes majeure ou interfédérales.

L'ensemble des produits sont en positif mise à part les cartes journalières qui sont en baisse.

Cette dynamique positive représente une **hausse de 2,3% toutes cartes confondues par rapport à l'année passée.**

Parmi l'ensemble des cartes vendues seulement 7% l'ont été à des femmes.

Cette année la barre des 50% de cartes prise par les internautes eux-mêmes a été franchie (49% ayant encore recours à des dépositaires).

Plein phare sur...

Lancement des ventes de carte 2022

Bonne nouvelle concernant la saison 2022 : les **tarifs des cartes restent inchangés**.

Pour rappel, vous pourrez acheter vos cartes pour la prochaine saison **dès le 15 décembre**.



La carte de pêche peut être une **IDÉE DE CADEAU POUR NOËL** qui approche, vous pourrez ainsi faire plaisir à un passionné !

En **2022**, offrez du **plaisir pêche !**

Votre carte de pêche 2022 disponible dès le 15 décembre 2021 sur **cartedepeche.fr**

Mensualisez vos cotisations et pêchez pour moins de 10€ par mois (pour toutes cartes en 15 février 2022, voir conditions sur le site)

Logo: GÉNÉRATION PÊCHE, PÊCHE

©visual / FNPF

Le renouvellement des mandats dans les structures associatives de pêche, c'est maintenant !

Être élu(e) c'est contribuer à la gestion et au fonctionnement (administratif et financier) des structures associatives de pêche pour les 5 années.

Vous aurez la responsabilité de :

- **Représenter** institutionnellement et politiquement les adhérents ;
- **Développer** la pratique de la pêche de loisir ;
- **Défendre** et **protéger** les espèces et le milieu aquatique ;
- **Prendre des décisions** et des engagements pour l'intérêt commun des pêcheurs et du patrimoine halieutique

APPEL À CANDIDATURE

L'AVENIR DE LA PÊCHE, C'EST VOUS !

Le renouvellement des mandats dans les structures associatives de pêche, **c'est maintenant !**

Avec le soutien de **La Région** Auvergne-Rhône-Alpes

Bonnes fêtes de fin d'années à tous !

PÊCHE ISÈRE 38
Fédération départementale de pêche

Rédaction et photos :
Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Isère

Conception :
ARPARA
Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

Avec le soutien de :

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes